

Conseil communal
Echandens

Procès-verbal de la séance du 28 juin 2010

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du 17 mai 2010 ;
2. Comptes et gestion 2009 (préavis No 04/2010) ;
3. Réfection du chemin de la Corniche (Préavis No 03/2010) ;
4. Nombre de conseillers communaux et municipaux pour la prochaine législature (Préavis No 06/2010) ;
5. Elections du Bureau :
 - Président(e)
 - 1^{er} Vice-président (e)
 - 2^{ème} Vice-président (e)
 - scrutateurs (trices)
 - scrutateurs (trices)-suppléant(e)s ;
6. Election d'un membre à la Commission des Finances ;
7. Election de deux délégués du Conseil à la commission extraparlamentaire de suivi du dossier de la Salle Villageoise ;
8. Communications municipales ;
9. Communications du Bureau ;
10. Divers et propositions individuelles.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 51 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Nicole Foucqueteau, Karin Künstner, Monique Martin et MM. Daniel Dietrich, Jean-Daniel Gisclon, Pierre-Louis Pasche, Denis Richard et Alexandre Schmidt. Non excusé : M. Arnaud Isoz.

MM. Christophe Tschanz et François Vogel fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 17 mai

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Comptes et gestion 2009 (préavis No 04/2010)

M. Philippe Diserens, président, précise que sous ce point de l'ordre du jour, il ne s'agit pas seulement d'examiner les comptes 2009, mais également le rapport de gestion établi par la Municipalité et le rapport sur la gestion établi par la commission de gestion. Il précise que chaque conseillère et conseiller a reçu, à titre consultatif, un exemplaire des comptes 2009 de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges - Denges – Echandens – Lonay. Ce document n'est pas soumis au vote.

M. le Syndic n'a rien à ajouter mais est prêt à donner toutes les précisions qui pourraient lui être demandées.

M. Lorenzo Carrea, président de la commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens procède à la lecture simplifiée des comptes et ouvre la discussion.

Les comptes présentés sont donc équilibrés sur le chiffre de fr 12'546'588.35.

La parole n'étant pas demandée, il est passé ensuite au rapport de gestion établi par la Municipalité.

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter à son rapport si ce n'est les remarques qui ont été jointes lors de l'envoi de la convocation à cette séance.

M. Lorenzo Carrea n'a aucun commentaire à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Diserens donne lecture des conclusions du préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 04/2010,
- vu le rapport de gestion de la Municipalité,
- vu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2009 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2009.

3. Réfection du chemin de la Corniche (Préavis No 03/2010)

M. Michel Pache n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Antoine Gerber, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la discussion.

M. Philippe Martin souhaite savoir si des projets de convention de participation aux coûts d'aménagement des infrastructures d'accès, conformes à la réglementation en vigueur qui permet aux collectivités publiques de prélever une contribution de plus-value auprès des propriétaires fonciers qui profitent de certains aménagements sont possibles lorsqu'il s'agit d'aménagements en relation à des zones constructibles à traiter par plan d'ensemble. Et si oui, pour quelle raison cette nouvelle procédure que la Municipalité souhaite appliquer à l'avenir, intention municipale dont il a eu connaissance récemment, presque incidemment par courrier postal, n'a-t-elle pas été appliquée en ce qui concerne la requalification du Chemin de la Corniche, en bordure duquel 2 plans d'ensemble ont vu leur acceptation ces derniers mois et sont à ce jour bâtis ou encours de construction.

M. Michel Pache répond que cela a été décidé il y a quelques mois avec les projets des futurs développements de Dandolens, Abbesses et autres.

M. Martin se satisfait de cette réponse pour le préavis voté ce jour mais reviendra peut-être ultérieurement sur la procédure de plus-value et de leur application sur l'avenir.

M. Jean-Marc Landolt ajoute qu'il faut bien distinguer les cas. Lorsqu'il y a des nouveaux quartiers qui se construisent qui nécessitent des infrastructures supplémentaires à celles existantes, il faut imaginer qu'on doit passer par une contribution de plus-value pour l'aménagement de ces nouvelles infrastructures. Dans le cas d'aujourd'hui, il s'agit plutôt d'entretien avec une amélioration de confort mais ce n'est pas l'apport de ce nouveau quartier qui a nécessité ces travaux d'aménagement.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens donne lecture des conclusions et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 03/2010,
- Vu le rapport de la Commission des Routes,
- Vu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(1 abstention)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 746'000-- pour la reconstruction des collecteurs EC/EU – Reconstruction et requalification de la chaussée du Chemin de la Corniche,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve.

4. Nombre de conseillers communaux et municipaux pour la prochaine législature (Préavis No 06/2010)

M. Philip Panchaud, syndic, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Monique Arzenton, présidente de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la discussion.

M. Jean-Nicolas Muff demande si c'est bien en conformité de l'article 1 du Règlement du Conseil que ce préavis est présenté. M. Philip Panchaud répond affirmativement. La question est de savoir si on peut ou si on doit procéder de cette manière. M. Philippe Martin précise que la question s'est posée en séance de commission et qu'en séance de commission il a été discuté de supprimer « pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2011 » ce qui éviterait de se reposer la question à chaque fin de législature, mais qu'en tous les cas, cela doit se passer par la présentation d'un préavis municipal. M. Philippe Panchaud ajoute que les communes avoisinantes procèdent de la même manière.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens donne lecture des conclusions et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 06/2010,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- de fixer le nombre des membres du Conseil communal à 60 (soixante) personnes, pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2011.
- de fixer le nombre des membres de la Municipalité à 5 (cinq) personnes, pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2011.

5. Elections du Bureau

5.1. Election du Président

M. Joël Möckli accepte d'être candidat

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletin blanc	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	26

M. Joël Möckli est élu par 48 voix

1 voix éparse

5.2. Election du 1er vice-président

M. Jacques Perrinjaquet accepte d'être candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	1
Bulletin nul	1
Bulletins valables	50
Majorité absolue	26

M. Jacques Perrinjaquet est élu par 49 voix.

5.3. Election du 2^{ème} vice-président

Mme Karin Künster, bien qu'absente a accepté d'être candidate.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

Mme Karin Künster est élue par 49 voix.

5.4. Election des scrutateurs

Mlle Camille Bohner et M. Olivier Peissard acceptent d'être candidats.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

**Mlle Camille Bohner est élue avec 49 voix.
M. Olivier Peissard est élu avec 46 voix.**

5.5. Elections des scrutateurs-suppléants

Mme Nicole Ayer-Bersier et M. Daniel Dietrich (absent) acceptent d'être candidats
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

**Mme Nicole Ayer-Bersier est élue avec 47 voix.
M. Daniel Dietrich est élu avec 40 voix.**

6. Election d'un membre à la Commission des Finances

Mme Claire-Lise Martin ayant fait part de sa démission, il est procédé à l'élection d'un membre à la commission des finances.

M. Thierry Pache accepte d'être candidat.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

M. Thierry Pache est élu avec 50 voix.

7. Election de deux délégués du Conseil à la commission extraparlamentaire de suivi du dossier de la Salle Villageoise

M. Jean-Marc Landolt, municipal fait part de la communication suivante :

Commission de suivi de l'étude de la salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saughey.

Lors de sa dernière séance, le Conseil a accepté le préavis municipal pour l'étude de l'objet cité en titre.

Tenant compte de l'importance de cette étude pour le développement harmonieux du centre de notre village, la Municipalité a jugé qu'il était souhaitable de constituer une commission de suivi de cette étude.

Cette commission sera chargée des tâches principales suivantes:

- Suivi et validation des choix architecturaux et techniques du développement du projet.
- Contrôle du suivi de l'attribution des mandats d'études en application de la Loi Vaudoise sur les marchés publics.
- Respect de l'avancement de l'étude selon le planning prévu par les architectes.
- Respect des cahiers des charges des différents spécialistes et du crédit de l'étude.

La commission sera composée de 6 personnes, dont 2 représentants du Conseil, du Président de la commission d'urbanisme, Monsieur Jean-Paul Brack et de trois municipaux, à savoir Madame Irène Caron, Monsieur Michel Pache et votre serviteur.

Sur le principe, les décisions de cette commission devront être avalisées par la Municipalité. Du fait que trois municipaux en font partie, les décisions pourront être avalisées directement en séance, ceci sauf cas très particuliers.

Tenant compte des agendas assez chargés en cette période de l'année, une première séance a déjà eu lieu mardi passé; l'ordre du jour concernait essentiellement des questions administratives. Les nouveaux membres qui seront élus ce soir recevront de suite le procès-verbal de ladite séance.

Il est prévu d'organiser ces séances toutes les 6 à 8 semaines. En principe, elles auront lieu en fin d'après-midi à 16h00. La date de la prochaine séance a été fixée au mardi 24 août.

Après avoir pris connaissance de ces précisions, il est alors passé à l'élection de ces deux représentants.

M. Philippe Gandillon accepte d'être candidat.
 Mme Monique Arzenton accepte d'être candidate.
 Mme Jacqueline Guidetti accepte d'être candidate.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

M. Philippe Gandillon est élu avec 39 voix.
Mme Monique Arzenton est élue avec 37 voix.
 Mme Jacqueline Guidetti obtient 15 voix.

8. Communications municipales

Mme Irène Caron

Appartement du 1^{er} étage du Château

Les travaux de rénovation de l'appartement du Château ont débuté comme prévu fin janvier 2010.

Ils se sont déroulés sans incidents et se terminent ces jours.

Nous avons profité de la présence sur les lieux des maîtres d'état pour procéder également à quelques réparations ou travaux d'entretien, hors enveloppe pour l'appartement.

Celui-ci a été proposé à la location sur le site de la gérance de Rham, chargée de trouver un locataire pour entrée dès le 1^{er} juillet 2010.

Appartement Platanes 7

Suite à un incendie, en date du 14 janvier dernier, dans le 2 pièces du locataire du rez-de-chaussée droite, il a fallu procéder à un assainissement complet des locaux. Les travaux de nettoyage et de peinture, se montant à Fr. 7'942.25 ont été pris en charge par l'assurance ECA. Le remplacement de la moquette d'une des chambres, pour un montant de Fr. 958.--, est à notre charge.

Aide humanitaire

La commission aide humanitaire s'est réunie le 20 mai 2010 au Château. Sur les 14 dossiers examinés, il a été décidé de soutenir les projets suivants :

1. Centre pour la Promotion de la Santé, Kangu-Mayumbe République Démocratique du Congo	Euros	3'000.00
2. FEDEVACO, projet Haïti	Fr.	10'000.00
3. Morija	Fr.	5'000.00
4. Association Destiny, Ecublens	Fr.	500.00

Soit un total d'environ Fr. 20'000.--.

M. Philip Panchaud

Panneaux solaires – Suite

L'inauguration de l'installation photovoltaïque du Collège du Chaney eut lieu le vendredi 18 juin dernier en présence de membres des Commissions, des enseignantes et des élèves. Ces

derniers furent très intéressés et attentifs aux explications de fonctionnement prodiguées par la compagnie mandatée pour cet ouvrage.
Gageons que cet exemple portera ses fruits...

Paroisse catholique

La Municipalité d'Echandens a signé la nouvelle convention entre les communes rattachées à la Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverengues portant sur les frais d'entretien des lieux de cultes.

Loi sur l'Ecole de Musique

La Municipalité d'Echandens a indiqué tant à l'UCV qu'à l'AdCV qu'elle ne peut donner son aval au protocole d'accord pour le financement des Ecoles de Musiques (LEM) établi entre le Conseil d'Etat et les organisations faitières des communes, même si elle convient que la solution proposée est la moins mauvaise parmi celles proposées à ce jour.

En effet, la Municipalité refuse le fait que les communes doivent financer tout ou partie du coût de la Loi sur les Ecoles de Musiques ; cela devrait être pris en charge par le Canton.

La Municipalité estime qu'il faut que le Canton cesse de reporter les charges qu'il décide de créer sur les communes, d'autant plus que dans le cas présent la participation imputée aux élèves des écoles de musiques resterait inchangée.

Il est à relever que la Municipalité a toujours privilégié le versement d'une subvention directe aux parents des enfants d'Echandens pratiquant la musique afin de réduire le prix des cours, plutôt que d'un subventionnement aux écoles de musiques.

ARCAM

L'étude préliminaire pour la construction d'une piscine couverte arrive à son terme. Cette étude, menée pour l'essentiel par l'administration communale de Morges, a été pilotée par un comité (COPIL) réunissant une délégation de la Municipalité de Morges, le Président de l'ARCAM et deux représentants de l'administration communale de Morges. Par ailleurs, deux groupes d'accompagnement consultatifs (GA) ont suivi les travaux.

Le Comité de Direction de l'ARCAM a décidé, lors de sa dernière séance du 21 juin 2010, de prélever tout ou partie du fonds ARCAM affecté à la construction d'une piscine couverte régionale (constitué lors de la dissolution de la PEC et financé à 80% par la Ville de Morges) pour financer la prochaine phase de l'étude.

ACRM

La liquidation de l'ACRM est terminée. Le montant qu'Echandens avait à recevoir a été transféré à l'ARCAM et pris en compte lors de la facturation des participations.

M. Guy Richard**Sentier didactique**

Dans le cadre de l'extension du sentier du Bois de la Côte, nous avons procédé à quelques plantations ce printemps, par la voirie :

3 noyers, 2 châtaigniers, 5 arbres fruitiers hautes tiges d'anciennes variétés et 2 pêchers de vignes.

Personnel de voirie

Dans le but de repourvoir le poste laissé vacant par le départ de M. Claude-Alain Rouge, jardinier, la Municipalité a fait paraître une annonce dans 3 journaux différents.

16 candidatures nous sont parvenues. Malheureusement, aucune ne correspondait au profil demandé et aux attentes de la Municipalité.

Afin de pallier au manque d'effectif, la Municipalité, comme en 2009, fait appel aux services d'entreprises paysagistes de notre commune pour certains travaux.

Véhicule Lindner

Le véhicule Lindner a été acquis en 2000. Il totalise 4'600 heures de fonctionnement. Il est parfaitement adapté au service de la voirie et nous donne entière satisfaction au niveau de son utilisation.

De conception relativement nouvelle à l'époque de son acquisition, nous avons subi plusieurs défauts mécaniques assez coûteux. Récemment, un problème est apparu au niveau d'une pièce maîtresse de la transmission. Nous avons sollicité la visite d'un représentant du constructeur. Après discussion, trois possibilités nous ont été proposées :

1. Réparation sommaire sans garantie de durabilité.
2. Echange de la boîte intermédiaire de transmission par une de la nouvelle génération pour le prix de Fr. 4'500.-- + main d'œuvre, avec garantie de durabilité.
3. Constituer un dossier à l'intention du constructeur, mentionnant l'ensemble des réparations et des coûts depuis l'achat du véhicule afin de faire pression en vue de son remplacement.

En séance du 14 juin 2010, compte tenu des délais pour l'évaluation d'un nouveau véhicule, de l'obtention d'un crédit de la part de votre Conseil et des délais de trois mois pour la livraison d'un nouveau véhicule, la Municipalité a décidé :

- De faire exécuter l'échange de la boîte de transmission complète, plus quelques travaux d'entretien, pour une somme estimée à Fr. 8'000.--. Nous avons la confirmation de l'importateur que ces travaux seraient déduits du prix de l'achat d'un véhicule neuf dans le délai d'une année.
- De constituer un historique du véhicule actuel à l'intention du constructeur.
- De faire un appel d'offre à plusieurs firmes concurrentes.

Nid d'aigle au ch. du Moty

Le plan directeur communal, établi en 1998, prévoyait l'implantation d'un « Nid d'aigle » dans la partie supérieure de la parcelle N° 216.

Lors de l'adoption du Plan Partiel d'Affectation « PPA Moty », il a été défini que la structure de l'ouvrage serait exécutée par le promoteur, à ses frais et que l'aménagement serait réalisé par la Commune.

La reconnaissance des travaux a eu lieu le 10 juin 2010.

La Municipalité a fait établir un projet d'aménagement par un spécialiste. Celui-ci doit prendre en compte une forte amélioration de l'esthétique extérieure et procurer un espace agréable pour les visiteurs venant admirer la vue sur les alpes.

Le coût des travaux est estimé entre Fr. 40'000.-- et Fr. 50'000.--. La période la plus favorable pour les plantations se situe au mois de septembre.

Une petite note écologique pour terminer

Nous avons sur notre territoire, plus précisément à proximité de la station de relevage, une espèce de fleur rare en voie de disparition. Il s'agit de l'Orchis abeille.

Nous avons décidé de ne pas tondre cette parcelle avant que les graines de la fleur se soient formées.

9. Communications du Bureau

M. Philippe Diserens rappelle que toutes les personnes qui doivent s'excuser pour une séance de conseil, doivent le faire auprès du Président, de la secrétaire ou auprès d'un membre du Bureau mais en aucun cas au Bureau de l'Administration communale.

M. Philippe Diserens apporte quelques précisions chiffrées sur la dissolution de l'ACRM en complément à la communication de M. le Syndic et précise qu'ensuite de cette liquidation la part du capital revenant à la commune d'Echandens de fr. 4'416.85 a été versée à l'ARCAM. sous forme d'avance sur cotisations.

Il remercie ensuite l'assemblée pour son indulgence à son égard tout au long de ces deux ans de présidence et remercie la secrétaire du Conseil en lui offrant un magnifique arrangement de fleurs.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Jacqueline Guidetti demande s'il serait possible d'implanter des piquets en métal sur le trottoir qui longe la Rue du Château, M. Michel Pache répond que ce trottoir franchissable a été défini ainsi surtout pour les bus ou poids lourds et qu'il serait plus dangereux avec des piquets.

M. Jean Martin remercie M. Philippe Diserens pour le travail effectué au cours de son mandat de président.

M. Philip Panchaud indique que le nouvel arrêté d'imposition est prêt mais qu'il n'a pu être présenté ce soir car une dernière décision du Grand Conseil n'est tombée que le 15 juin dernier.

M. Philip Panchaud remercie encore le Bureau pour l'organisation de la course du conseil du 19 juin 2010 qui, malgré un temps maussade et froid, a été une réussite.

Les dates des prochains conseils communaux sont fixées au 11 octobre 2010 et 6 décembre 2010.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens lève la séance à 21.40.

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Diserens

Claire-Lise Martin